

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS

## CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT  
DE  
MONTREUIL-SUR-MER

Le Lundi 2 juillet 2018 à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Walter KAHN, Maire.

Commune de CUCQ

Etaient présents : Monsieur KAHN Walter, ~~Madame LENGLET Evelyne~~, Monsieur BOMY Didier, Monsieur BASTIEN Jean-Luc, Monsieur LE FICHANT Jean-Louis, Madame NEUVILLE Annie, Monsieur REQUIER Laurent, Madame BARBARA Margarète, ~~Madame NEMPONT Josette~~, Madame DAMBRON Camille, Madame HIOLIN Caroline, Monsieur FLAHAUT René, Monsieur CZEKALSKI André, ~~Monsieur PANNI Jérôme, Madame BLANCHARD Laurence~~, Monsieur ABEEL Stéphane, ~~Monsieur DUSANNIER François, Madame BIGOT Catherine~~, Madame DOUCHAIN Sylvie, ~~Madame MARTEL Céline~~, Madame LEPRETRE Kitty, Monsieur PRUVOT Jérôme, ~~Madame JUEZ Caroline~~, Madame LEFEBVRE Laurence, Monsieur KOVACS André, Madame GREBERT Cathy, Monsieur NOFFICIAL Sébastien, Madame BOUCHEZ Martine et Monsieur HERMAN David.

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice

29

Absents excusés 8 conseillers municipaux rayés ci-dessus.

#### DELIBERATION N° 8

#### OBJET

Cimetières

Pouvoirs : Mme LENGLET Evelyne pour Mme BARBARA Margarète  
Mme NEMPONT Josette pour Mr KAHN Walter  
Mme BIGOT Catherine pour Mme DOUCHAIN Sylvie  
Mme MARTEL Céline pour Mr PRUVOT Jérôme

Monsieur NOFFICIAL Sébastien, Conseiller Municipal, est secrétaire de séance.

Nouvelle tarification

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2223-7 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 29 mars 2002 fixant les tarifs des concessions et du columbarium dans les cimetières,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2009 relative aux vacations funéraires,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2015 fixant les tarifs des cavurnes et du jardin du souvenir dans le nouveau cimetière,

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les tarifs pour les deux cimetières (concessions, columbarium, cavurnes, jardin du souvenir, droit d'inhumation) selon le tableau ci-après :

	ORDINAIRE	CHOIX
6 places 50 ans avec pierre dressée	459 €	594 €
4 places 50 ans avec monument 5 m <sup>2</sup>	840 €	1 089 €
3 places pleine terre pierre dressée	294 €	
3 places avec caveau pierre dressée	594 €	
2 places 50 ans avec monument 3 m <sup>2</sup>	459 €	594 €
2 places avec caveau 50 ans pierre à plat	111 €	
2 places avec caveau 50 ans pierre dressée	87 €	111 €
2 places avec caveau 30 ans pierre dressée	54 €	66 €
2 places pleine terre 15 ans pierre à plat	24 €	18 €

Columbarium 30 ans 2 places	<b>700 €</b>
Columbarium 30 ans 4 places	<b>1050 €</b>
Columbarium 50 ans 2 places	<b>850 €</b>
Columbarium 50 ans 4 places	<b>1150 €</b>
Cavernes 30 ans 4 places	<b>850 €</b>
Cavernes 50 ans 4 places	<b>1200 €</b>
Jardin du souvenir	15 €
Droit d'inhumation	15 €
Droit de superposition	-

Sur proposition de son Président,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la tarification des cimetières applicable à compter du 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2018 selon le tableau ci-dessus,

- ANNULE les délibérations du Conseil Municipal en date du 29 mars 2002 et du 17 septembre 2015.

Fait et délibéré à CUCQ, les jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,  
Signé : Walter KAHN  
Pour copie conforme



LE MAIRE,  
Walter KAHN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216202614-20180702-deliberation8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2018

Affichage : 02/07/2018

